

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOIEPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-08-FIN-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ÈTE MARIE

AVANCES DE TRESORERIE A L'ABATTOIR ET AU SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU : PROROGATION

M. LEES indique qu'il est rappelé que notre collectivité avait consenti des avances de trésorerie de 40 000 € pour l'Etablissement Public Local de l'Abattoir du Haut-Béarn et de 20 000 € pour le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau, qui devaient être remboursées au plus tard au 31 décembre 2015

Or, à ce jour, la direction de l'Abattoir a indiqué que, compte tenu de l'évolution favorable de sa situation, elle pourrait procéder à un remboursement partiel avant la fin de l'année (10 000 €) ; la régularisation interviendra avant le 30 juin 2016.

D'autre part, le Syndicat Mixte des Gaves a toujours des difficultés financières en raison de retards dans le versement des subventions par les partenaires institutionnels.

Aussi, il est proposé de proroger ces aides jusqu'au 31 décembre 2016.

Ces éléments seront traduits par un avenant aux conventions liant la CCPO à ces organismes.

Où cet exposé,

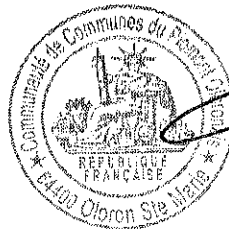
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PROROGE** les avances de trésorerie accordées à l'EPL de l'Abattoir et du Syndicat Mixte des Gaves jusqu'au 31 décembre 2016
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE